

# COLLECTE 2020

## DES OBJETS ENCOMBRANTS

MERCREDI 4 NOVEMBRE

Cette collecte est dédiée aux objets que vous ne pouvez pas emmener en déchetterie.

### Consignes des objets collectés

- > Ils doivent être transportables par deux agents de collecte dans une limite de 50 kg environ et 1 m<sup>3</sup>.
- > Ils ne doivent pas représenter un danger lors de la manipulation par les agents de collecte.
- > Leur dépôt sur le trottoir ne doit pas gêner la circulation des piétons et des poussettes.



### Bon à savoir

Les objets encombrants collectés sont détruits puis incinérés. Ils ne sont ni réemployés, ni recyclés.

### En déchetterie,

les objets déposés sont triés et leurs matières recyclées.

### OBJETS REFUSÉS

Ils ne sont pas collectés

- ✗ électroménager, hi-fi (tout appareil à pile ou sur secteur)
- ✗ déchets dangereux (acides, solvants, produits phytosanitaires...)
- ✗ gravats, déchets de chantiers
- ✗ pneus
- ✗ amiante
- ✗ végétaux
- ✗ piles et batteries
- ✗ huile de vidange
- ✗ ordures ménagères (à déposer dans votre bac à déchets)
- ✗ déchets explosifs (bouteilles de gaz...) (à ramener chez un revendeur)
- ✗ déchets des professionnels

### Donnez une deuxième vie à vos objets

- > sur [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr)
- > en **déchetterie** à Saran, Ingré et Saint-Jean-de-Braye dans les zones de réemploi des objets.

Sauve  
un  
OBJET



INFOS QUALITÉ DÉCHETS  
**02 38 56 90 00**  
[qualitedechets@orleans-metropole.fr](mailto:qualitedechets@orleans-metropole.fr)